

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00295

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION - SOCIETE HIPPIQUE SAINT-GALMIER / SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230029510

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION - SOCIETE HIPPIQUE SAINT-GALMIER / SAINT-ETIENNE

La société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne est une Association Loi 1901 qui a été créée dans le but de faire fonctionner l'hippodrome de Saint-Galmier et organiser des courses de chevaux.

Par ailleurs, la Société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne contribue à l'attractivité de notre territoire notamment en matière de sport équestre, par le biais de la rediffusion des courses qu'elle organise sur des chaînes publiques.

En effet, l'hippodrome de Saint-Galmier organise chaque année 13 journées de courses dont 9 d'entre elles sont retransmises à la télévision au niveau national, se décomposant en 109 courses de trot et 8 courses de galop. Par ailleurs, l'hippodrome est également un Centre de qualifications agréé pour la Fédération des courses du Centre-Est avec 8 journées par an (il s'agit d'examens de jeunes chevaux pour l'accès aux courses officielles).

La fréquentation annuelle est de près de 8 000 spectateurs.

Afin de garantir un espace et accueil de qualité auprès des professionnels des courses et du public, la Société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne projette pour 2023 d'effectuer des travaux de réfection et de mise aux normes décrits dans leur dossier de demande de subvention, notamment au niveau de la piste de course. Ces actions permettront de maintenir l'attractivité du site, de garantir une piste de haute qualité répondant aux normes pour les courses de niveau national et permettant le confort et bien être des chevaux. Ces actions présentent un intérêt réel pour la Métropole.

Ceci conduit à proposer de soutenir la Société hippique de Saint-Galmier/Saint-Etienne en lui allouant une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 000 €. Dans ce cadre, une convention attributive de subvention détaillera les différents engagements entre Saint-Etienne Métropole et la Société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne pour l'année 2023.

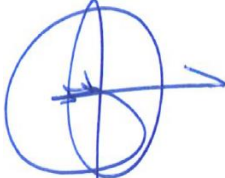
Cette convention conclue pour la saison sportive 2023 précise ainsi l'engagement de l'Association Société Hippique à participer au rayonnement et à l'animation de la Métropole, la collectivité s'engageant financièrement pour aider l'Association à atteindre ces objectifs.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 44 000 € à la Société hippique de Saint-Galmier pour l'année 2023 et approuver la convention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/HTNV.**

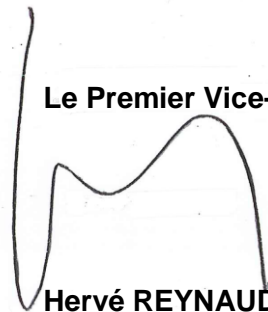
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD